

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1898/PCG prescrivant suspension de permis de conduire.

n° 1898/PCG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 7 septembre 1968
Numéro JO n° 18 du 25/09/1968	Date du numéro 25 septembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 173086 délivré le 29 juillet 1966 par la préfecture de Vannes au sieur Jason (Henri), né le 12 juin 1945 à Pnom-Penh (Cambodge), demeurant à Obock (57 R.IA.O.M.) est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 148/67 délivré le 15 février 1967 à Djibouti, au sieur Desjardins (Michel), né le 9 avril 1940 à Dieppe, demeurant 1, route du Héron, à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 60 délivré le 5 mars 1965 à Djibouti au sieur Abdoukader Waberi Askar, né en 1931 à Djibouti, demeurant quartier 6, rue 36, maison 1 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 1042 délivré le 20 septembre 1967 à Djibouti au sieur Vacin Mohamed Obsieh, né en 1935, à Djibouti, demeurant quartier 7 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 590 délivré le 2 décembre 1960 à Djibouti au sieur Houssein Mahamoud Djibril, né en 1936 à Djibouti, demeurant quartier 7, Lotissement du Stade, maison 109/4 à Djibouti, pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 191 délivré à Djibouti au sieur Ibrahim Ali Ahmed, né le 14 juillet 1929 à Djibouti, demeurant boulevard de la République, Station «Mobil» à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 452 délivré le 20 septembre 1965 à Djibouti au sieur Houssein Egueh Adouah, né en 1939 à Djibouti, demeurant quartier 5, avenue 26, maison 89, à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 482728 délivré le 19 août 1959 par la préfecture du Nord au sieur Hernandez (Georges), né le 23 février 1933 à Aumes (Hérault), demeurant à la Base aérienne 188 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 576 délivré le 12 juillet 1963 à Djibouti au sieur Djama Boulaleh Mohamed, né en 1930, à Aoubareh (R: S.), demeurant quartier 3, avenue 15, maison 41 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 556 délivré le 25 décembre 1960 à Djibouti au sieur Osman Ali Bahdon, né en 1924, à Djibouti, demeurant quartier 6, rue des Issas, maison 48 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 186 délivré le 24 septembre 1949 à Djibouti au sieur Mohamed Dirieh Didar, né en 1927 à Djibouti, fils des feus Dirieh Didar et de Ardo Atteyeh, demeurant quartier 3, avenue 19, maison 48 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 58 délivré le 5 mars 1955 à Djibouti au sieur Charitos (Michel), né le 20 mai 1929 à Diré-Dawa (Ethiopie), demeurant rue Bourhan Bey à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 53/44 délivré le 30 décembre 1967 à Djibouti (duplicata) au sieur Ali Dirieh Ismaël, né en 1915 à Djibouti, fils de Dirieh Ismaël et de Abado Ali demeurant quartier 3, avenue 15, maison 45 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 4214 délivré le 8 juillet 1960 par la préfecture d'Alger au sieur Mangin-Cazes (Jean-Jacques), né le 19 août 1938 à Bordeaux, fils des feus Georges et de Cazes (Denise), demeurant à la Base aérienne 188 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 875/61 délivré le 20 septembre 1967 à Djibouti au sieur Hassan Abdi Ali, fils de Abdi Ali et de Saharlah Chabaleh, né en 1928 à Djibouti, demeurant quartier 3, boulevard 25, maison 70 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 292 délivré le 11 mai 1962 à Djibouti au sieur Mahamoud HaâSsan Abdi, né en 1941 à Djibouti, fils de Hassan Abdi et de

Moumina Djama, demeurant quartier 3, boulevard 22, maison 108 à Djibouti est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 4748 délivré le 15 octobre 1957 à Bobodioulasso (Haute-Volta) au sieur Barbaut (Emile), né le 17 août 1935 à Estrée-Blanche (Pas-de-Calais), fils de Léoncé et de Dupiré (Zulmée), demeurant au Grand Boulaos à Djibouti (6° GAMA. La Doudah), est suspendu pour une durée de quinze jours. Le permis de conduire n° 753 délivré le 12 octobre 1962 à Djibouti au sieur Abdi Mahamoud Mouhoumed, né en 1947 à Argueissa (R.S.), demeurant quartier 3, boulevard 15, maison 88 à Djibouti, est suspendu pour une durée de vingt et un jours. Le permis de conduire n° 710605 délivré le 31 octobre 1962 par la préfecture de la Seine-et-Oise à Mme Elie (Mauricette), épouse Coquel, née le 30 août 1943 à Toulon (Var), fille de Maurice et de Rouxel (Angèle), demeurant avenue du Port à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 64/67 délivré le 25 janvier 1967 à Djibouti au sieur Ali Abdou Awad, né en 1945 à Djibouti, demeurant quartier 4, avenue 26, maison 12 à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 399 délivré le 21 septembre 1962 à Djibouti au sieur Nour Adar Doudoub, né en 1920 à Ouras (Ali-Sabieh), fils de Adar Doudoub et de Kayabo Kayad, demeurant quartier 6, avenue 27, maison 2 à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 203 délivré le 9 avril 1965 à Djibouti au sieur Abdi Megag Guessod, né en 1933 à Loyada, demeurant quartier 4, avenue 16, maison 23 à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 23/67 délivré le 15 novembre 1967 au sieur Chireh Aden Atteyeh, né en 1939 à Ali-Sabieh, fils de Aden Atteyeh et de Afyar Samiret, demeurant quartier 6, rue 47) n° 8, à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 834 délivré le 2 novembre 1966 à Djibouti au sieur Aouad Ali Aouad, né en 1947 à Djibouti, fils de Ali Aouad et de Miriam Abdallah, demeurant à Ambouli, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 8310 délivré le 21 août 1961 par la préfecture de la Saoura au sieur Saïd Ahmed Hassan, né en 1934 à Djibouti, fils de Ahmed Hassan et de Djimah Djahad, demeurant quartier 3, boulevard 18, maison 114 à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 366 délivré le 30 septembre 1955 à Djibouti au sieur Abdillahi Ahmed Mohamed, né en 1934 à Ambilafary (Madagascar), fils de Ahmed Mohamed et de Mamelie, demeurant quartier 1, boulevard 11, n° 3 à Djibouti, est suspendu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 1288/67 délivré le 2 novembre 1967 à Djibouti au sieur Abdi Daher Sougueh, né en 1947 à Djibouti, fils de Daher Sougueh et de Allouh Egueh, demeurant quartier 7, avenue 37, maison 11 à Djibouti, est suspendu pour une durée de quarante-cinq jours. Le permis de conduire n° 132932 délivré le 20 juin 1962 à Poitiers à Mme Grand (Maryvonne), née le 31 janvier 1936 à Poitiers (Vienne), fille de Henri et de Foucher (Denise), demeurant au Trésor à Djibouti, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 749 délivré le 5 octobre 1966 à Djibouti au sieur Mohamed Ahmed Mohamed, né en 1936 à Beda (Yémen), fils de Ahmed Mohamed et de Mariam Abdullah, demeurant quartier 2, boulevard 20, maison 9 à Djibouti, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 317/68 délivré le 20 mars 1968 à Djibouti au sieur Mouhoumed Abdi Ahmed, né en 1949 à Djibouti, fils de Abdi Ahmed et de Moumina Ahmed, demeurant à Ambouli, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 291 délivré le 19 avril 1955 à Djibouti au sieur Daher Sougueh Miguil, né en 1923 à Djibouti, fils de Sougueh Miguil et de Moumina Gouled, demeurant avenue 1, maison 102 à Ambouli, est suspendu pour une durée de six mois.